

## Participation du public – Synthèse des observations

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 novembre 2016 créant un régime national de gestion pour la pêche professionnelle de bar européen (*Dicentrarchus labrax*) dans le golfe de Gascogne (divisions CIEM VIIIa, b)**

**Soumis à participation du public du 08 Décembre 2017 au 18 Décembre 2017 sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**

### 1°) Nombre total d'observations reçues

**1 avis a été émis** sur le projet d'arrêté susvisé qui a été soumis à la participation du public du 08 Décembre 2017 au 18 Décembre 2017 sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ([www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)).

### 2°) Synthèse des observations émises

**1 avis est favorable** ou doit être lu comme réputé l'être. A ses demandes de renforcement de la réglementation il est répondu que :

- l'idée d'un moratoire a été étudiée par l'administration mais ne semble pas la plus pertinente au regard de la dépendance économique de certains petits métiers à la pêcherie du bar et des contraintes économiques pesant sur ces professionnels.
- la répartition du plafond existant en sous-quota par métier amènerait à créer des antériorités sur ce stock et donc à avoir une gestion par quota de cette espèce. Le suivi mensuel, réalisé en 2017 et qui sera poursuivi en 2018, permet de s'assurer que les captures déclarées correspondent au schéma historique de répartition des captures par les différents métiers entre 2010 et 2014.